Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260303-DELIB2026027-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n°2026-027		Nomenclature 7.10
Promotion touristique, Musique, Chant et Danse – Semaines du Tourisme Economique et des Savoir-Faire (STESF) 2026		
Membres du Bureau Communautaire	Nombre de présents (liste en annexe)	Nombre de votants
11	10	10

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 16 heures
Le Bureau du Conseil communautaire, légalement convoqué par voie électronique le vingt-quatre févrierr deux mille vingt-six, s'est réuni, aux Services Techniques de la Communauté de communes, salle de réunion, rue du Stade à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2020 donnant pouvoir au Bureau,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,
Etaient présents : cf. liste en annexe ;
Denis SALAUN a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : Joëlle LE BIHAN

EXPOSE :
L'opération Semaines du Tourisme Economique et des Savoir-Faire (STESF), portée par la Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne OTB, permet de proposer une nouvelle offre de visite ainsi qu'une visibilité pour les entreprises partenaires de l'événement.

Au travers d'une identité commune, les visites proposées tout au long des deux semaines, sont regroupées sur un site internet dédié avec la possibilité de réservation en ligne. L'édition 2026 se tiendra du 19 octobre au 1er novembre, pendant les vacances scolaires.

Aujourd'hui, le réseau des Offices de Tourisme se fédère à l'échelle de la Bretagne pour poursuivre cette opération, en proposant au public (visiteurs, public familial…) de découvrir l'univers des entreprises et des savoir-faire. La quatrième édition régionale a rassemblé 34 offices de tourisme et leurs territoires sur cet événement commun, 469 entreprises et a réuni près de 13 000 participants.

Il est proposé de participer pour la troisième année consécutive à cette opération. La participation demandée par OTB est de 500 €. La convention, reprend les modalités de participation. La somme de cette participation constituera le pot commun qui sera utilisé pour financer des actions de promotion commerciale, de presse, d'impression, ainsi que d'autres initiatives visant à valoriser l'événement.

Des frais de participation sous forme de don d'un montant de 2,50 € par billet adulte seront demandés aux participants pour valoriser le soutien à une association régionale d'utilité publique.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260303-DELIB2026027-DE

Concernant ces frais de participation, deux options sont proposées :

- Option 1 : Reverser les frais de participation en totalité, soit 2,50 € par billet sous forme de don à OTB pour soutenir une association d'utilité publique. La totalité de ces sommes seront versés, comme en 2025, à la Fondation du Patrimoine par le Conseil d'Administration de la Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne ;
- Option 2 : Conserver les frais de participation en totalité, soit 2,50 € par billet sous forme de don et les redistribuer à sa discrétion entre les entreprises recrutées, une association locale et l'Office de Tourisme partenaire.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ***a autorisé le Président à signer la convention relative à la participation de l'OT à la Semaine du tourisme économique et des savoir-faire (STESF) du 19 octobre au 1er novembre 2026,***
- ***a choisi l'option 2 relative au reversement des frais de participation,***
- ***a autorisé le Président à verser la participation de 500 € (budget OT) à OTB.***

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 3 mars 2026.

Le Président,
Bernard SALIOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE * 29520 *

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260303-DELIB2026027-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

NOM	Présent	Absent excusé
Bernard SALIOU	X	
Tugdual BRABAN	X	
Francis LE BAUT	X	
Joëlle LE BIHAN	X	
Yvon COQUIL	X	
Annick BARRE	X	
Martine QUEMERE	X	
Denis SALAUN	X	
Jean-Claude GOUIFFES	X	
Guy CITERIN	X	
Philippe ANSQUER		X

Nombre de membres titulaires : 11
Nombre de membres présents : 10

Etaient également présents :
Marguerite BLEUZEN, maire de Plonévez-du-Faou
Stéphane GUILLOU, maire de Saint-Goazec
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260303-DELIB2026027-DE